

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	4 219 721 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	241 744 TND
Un résultat bénéficiaire de	251675 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, et du relevé de titres, établie par le dépositaire au 31/12/2018 La valorisation des BTA, enregistre une différence de 750 Dinars qui est due au lissage de la décote des BTA.
- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de valeurs mobilières à un maximum de 80% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous avons relevé des dépassements non autorisés dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit au 31/12/2018 des titres émis et garantis par la société UIB
- La Note 3.3 aux états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MBA et Associés

Anis HARZALLAH

BILAN ARRETE AU 31/12/2018*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		Exercice clos-le 31/12/2018	Exercice clos-le 31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille titres		4 166 860	5 206 474
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	4 166 860	5 206 474
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.2	62 056	1 272 218
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		62 056	1 272 218
AC3- Créances d'exploitation	4.5	-	42 912
AC4- Autres Créances		-	-
TOTAL ACTIF		4 228 916	6 521 604
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	8 543	10 434
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	652	853
TOTAL PASSIF		9 195	11 287
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	4 027 974	6 250 619
CP2- Sommes Distribuables		191 747	259 698
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		88	63
b - Sommes distribuables de l'exercice		191 659	259 635
ACTIF NET		4 219 721	6 510 316
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 228 916	6 521 604

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-18
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2018	Exercice clos-le 31/12/2017	
PR1-	Revenus des portefeuilles titres	4.3	274 250	272 015
	a. Dividendes		-	-
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		274 250	272 015
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	10 376	41 275
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		284 626	313 291
CH1-	Charges de gestion des placements	4.8	(37 564)	(45 976)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		247 063	267 315
CH2-	Autres charges	4.9	(5 319)	(6 528)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		241 744	260 787
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(50 085)	(1 152)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		191 659	259 635
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		50 085	1 152
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 227	8 686
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
	Frais de négociation de titres		(296)	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		251 675	269 473

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice de 12 mois clos le 31-12-18***(Exprimé en dinar Tunisien)*

	Exercice clos-le 31/12/2018	Exercice clos-le 31/12/2017
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	251 675	269 473
a- Résultat d'exploitation	241 744	260 787
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 227	8 686
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
d- Frais de négociation de titres	(296)	-
AN2- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(217 364)	(242 573)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 324 908)	78 330
a / Souscriptions	1 295 582	6 909 037
Capital	1 212 330	6 538 060
Régularisation des sommes non distribuables	26 773	133 711
Régularisation des sommes distribuables	56 479	237 267
b / Rachats	(3 620 489)	(6 830 707)
Capital	(3 396 840)	(6 458 580)
Régularisation des sommes non distribuables	(74 839)	(132 175)
Régularisation des sommes distribuables	(148 810)	(239 952)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 290 596)	105 230
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
Au début de l'exercice	6 510 316	6 405 086
En fin de l'exercice	4 219 721	6 510 316
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
Au début de l'exercice	612 174	604 226
En fin de l'exercice	393 723	612 174
VALEUR LIQUIDATIVE	10,717	10,635
TAUX DE RENDEMENT	4,76%	4,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2018

1- Présentation du fonds commun de placement FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 24-05-2006 sous le n° 22/2006

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

Le FCP SALAMETT PLUS est devenue un fond de capitalisation par décision du gestionnaire dans la réunion de son conseil d'administration le 25 janvier 2018 et ce à compter de l'exercice 2018

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Le FCP SALAMETT PLUS ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4-Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-18	% actif net
Emprunt d'Etat		1 463 980	1 531 492	36,29%
BTA_5,75% 01/2021	1 000	989 496	1 033 731	24,50%
BTA_6% 01/2024	500	474 484	497 761	11,80%
Obligations		2 557 500	2 635 368	62,45%
CHO COMPANY 2009	3 000	37 500	37 506	0,89%
BTE 2010	10 000	200 000	203 358	4,82%
BTE 2009	2 500	25 000	25 311	0,60%
UIB 2009/1 C	5 000	275 000	280 924	6,66%
STB 2011 SUB	5 000	200 000	211 631	5,02%
UIB 2011	6 000	180 000	183 801	4,36%
BTK-2014-1	2 500	50 000	50 137	1,19%
EMPRUNT NAT CAT C	2 000	150 000	154 071	3,65%
BH SUB 2015	5 000	200 000	207 039	4,91%
ATTIJARI BANK SUB 15	5 000	400 000	404 142	9,58%
AMEN BANK SUB 2014	5 000	200 000	209 924	4,97%
BNA SUB 2017	5 000	400 000	414 273	9,82%
ATB SUB 2017	2 400	240 000	253 251	6,00%
TOTAL	-	4 021 480	4 166 860	98,74%

Mouvement du portefeuille

cout d'acquisition	(+/-)value latentes	Prix de revient	intérêts courus	Valeur au 31/12
(A)	(B)	(C) = (A)+(B)	(D)	(E) = (C) +(D)

Solde au 31-12-2017	5 005 850	38 902	5 044 752	161 721	5 206 474
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de sociétés	240 000		240 000		240 000
BTA					
TITRE OPCVM					
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunt de société	(435 100)		(435 100)		(435 100)
Cession BTA					
Remboursement Emprunt de société	(838 400)		(838 400)		(838 400)
Remboursement BTA					
Cession Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus				(16 341)	(16 341)
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		10 227	10 227		10 227
Solde au 31-12-2018	3 972 350	49 130	4 021 480	145 380	4 166 860

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice	% Actif net
	clos-le	clos-le	
	31-12-18	31-12-17	Au 31-12-2018
Disponibilités	62 056	1 272 218	1,47%
Total	62 056	1 272 218	1,47%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-18	31-12-17
Revenus des BTA	70 000	68 422
Revenus des obligations	204 250	203 593
Total	274 250	272 015

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-18	31-12-17
Revenu des Certificats de dépôts	-	21 870
Revenus du compte courant	10 376	19 405
Total	10 376	41 275

4.5 Créances d'exploitation :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-18	31-12-17
Titres de créance échus Annuité CHO CAMPANY 2009	-	42 698
Retenue à la source / achat BTA	-	214
TOTAL créances d'exploitation	-	42 912

4.6 PASSIF :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-18	31-12-17
Rémunération à payer au gestionnaire	2 282	2 777
Rémunération à payer au dépositaire	6 261	7 657
Total opérateurs créditeurs	8 543	10 434
Redevance CMF	384	470
Retenue à la source	268	383
Total autres créditeurs divers	652	853
TOTAL PASSIF	9 195	11 287

4.7– Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant en nominal	6 121 740
Nombre de parts :	612 174
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	1 212 330
Nombre de parts émis :	121 233
Nombre de porteurs de parts entrant	1

Rachats effectués

Montant en nominal	3 396 840
Nombre de parts rachetés :	339 684
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Capital au 31-12-2018

Montant en nominal	3 937 230
Sommes non distribuables	90 744
Nombre de parts :	393 723
Nombre de porteurs de parts	4

4.7.1 Note sur les sommes non distribuables :

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	10 227	8 686
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	(296)	-
Résultats Non Distribuables de l'exercice	9 931	8 686
Résultat non distribuable des Exercices Antérieurs	128 879	118 656
Régularisation des sommes non distribuables aux souscriptions	26 773	133 711
Régularisation des sommes non distribuables aux rachats	(74 839)	(132 175)
Total des sommes non distribuables	90 744	128 879

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	31 303	38 313
Rémunération du dépositaire	6 261	7 663
Total	37 564	45 976

4.9- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 5 319 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Redevance CMF	5 283	6 494
Charges diverses	36	34
Total	5 319	6 528

5- Données par part et ratios de gestion des placements :

5.1 Données par part :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>
	<i>clos le</i>	<i>clos le</i>	<i>clos le</i>	<i>clos le</i>	<i>clos le</i>
	31-12-18	31-12-17	31-12-16	31-12-15	31-12-14
Revenus des placements	0,723	0,512	0,540	0,526	0,403
Charges de gestion des placements	(0,095)	(0,075)	(0,083)	(0,077)	(0,065)
Revenu net des placements	0,628	0,437	0,458	0,449	0,337
Autres charges d'exploitation	(0,014)	(0,011)	(0,012)	(0,012)	(0,009)
Résultat d'exploitation	0,614	0,426	0,446	0,437	0,328
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,127)	(0,002)	(0,042)	(0,024)	0,043
Sommes distribuables de l'exercice	0,487	0,424	0,403	0,413	0,371
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,127	0,002	0,042	0,024	(0,043)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,026	0,014	0,016	0,007	0,006
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,019	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,001)	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins -values sur titres et frais de négociation	0,025	0,014	0,035	0,007	0,006
Résultat net de l'exercice	0,639	0,440	0,481	0,444	0,334
Résultat non distribuable de l'exercice	0,025	0,014	0,035	0,007	0,006
Régularisation du résultat non distribuable	(0,006)	0,001	(0,002)	0,000	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,019	0,015	0,033	0,007	0,007
Distribution de dividendes	0,424	0,404	0,413	0,371	0,365
Valeur Liquidative	10,717	10,635	10,600	10,577	10,528

5.2 Ratios de gestion des placements	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,71%	0,71%	0,69%	0,70%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	4,57%	4,02%	3,83%	3,94%	3,55%
Actif net moyen	5 291 526	6 492 933	7 034 081	7 584 353	7 120 275

6- Autres notes aux états financiers

6.1- Transaction avec les parties liées

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,5% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2018 s'élève à 31 303 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 7000 Dinars HT. Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2018 s'élève à 6 261 DT.
- Le conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion lui revenant en passant de 0,5%HT de l'actif net par an à 0,8% HT de l'actif net par an et de réviser à la hausse la commission de dépôts payée par FCP SALAMETT PLUS en faveur de l'ARAB TUNISIAN BANK. Ainsi la commission de dépôt sera de 0,15%HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,1%HT de l'actif net avec un maximum de 7000 dinars HT par an .

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

6.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.